

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 27/11/2025 à 19 h 30

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Claude SCHALLER donne procuration à Monsieur Robert ENGEL, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Marcel BAUER

Absents non représentés :

Madame Mathilde FISCHER

Décision modificative N° 2 du Budget primitif 2025

N° DCM_097_2025

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Direction des Finances
Rapporteur : Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN

La réglementation budgétaire en vigueur permet au Conseil Municipal de modifier les prévisions inscrites au budget primitif par le biais de décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

Suite à la réévaluation de certaines dépenses et recettes dans le cadre du fonctionnement normal des services, il paraît indispensable de procéder à des ajustements budgétaires équilibrés concernant le Budget principal et les budgets annexes des Tanzmatten, de la Bibliothèque Humaniste et de la Piscine des Remparts.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Affaires Générales Juridiques et Foncières réunie le 13/11/2025

- VU** *l'article L 1612-11 du code général des collectivités territoriales relatif notamment à l'adoption des modifications budgétaires.*
- VU** *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.*
- VU** *le règlement budgétaire et financier de la Ville de Sélestat.*
- VU** *la délibération N° DCM_020_2025 du 27 mars 2025 relative à l'adoption du Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025.*

VU *la délibération N° DCM_056_2025 du 30 juillet 2025 relative à l'adoption de la décision modificative N° 1 du Budget primitif 2025.*

VU *le rapport de présentation de la décision modificative N° 2 du budget principal et des budgets annexes.*

APPROUVE les modifications budgétaires en dépenses et en recettes pour chacune des sections, pour l'exercice 2025, telles que retracées dans les décisions modificatives du budget principal, des budgets annexes des Tanzmatten, de la Bibliothèque Humaniste et de la Piscine des Remparts figurant dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.

Adopté

Pour :23

Abstention :9

Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Pour extrait conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Sylvia HUMBRECHT

Signé électroniquement par : Marcel BAUER

Date de signature : 28/11/2025

Qualité : Maire



RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2025

Table des matières

Préambule	1
I. Les modifications apportées au Budget principal	1
a. La section de fonctionnement	1
▶ Les recettes réelles de fonctionnement	1
▶ Les dépenses réelles de fonctionnement	3
b. La section d'investissement	6
▶ Les recettes d'investissement	6
▶ Les dépenses d'investissement	6
II. Les Budgets Annexes	8
a. BUDGET ANNEXE « Tanzmatten »	8
b. BUDGET ANNEXE « Piscine des remparts »	8
c. BUDGET ANNEXE « Bibliothèque Humaniste »	9
d. BUDGET ANNEXE « Forêt »	10
ANNEXES	11
Tableaux récapitulatifs de la DM2	11

Préambule

Conformément aux procédures en vigueur, les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives. Une décision modificative du budget est un acte d'ajustement. En effet, au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice. Les décisions modificatives, comme le budget supplémentaire, permettent ainsi, en cours d'année, de réajuster certaines prévisions du budget primitif.

I. Les modifications apportées au Budget principal

Les inscriptions complémentaires ou modifications proposées en dépenses et en recettes, représentant un montant de 261 K€ au total, se traduisent par un solde budgétaire équilibré.

a. La section de fonctionnement

Le solde budgétaire des modifications proposées en section de fonctionnement s'élève à + 0,1 K€.

► *Les recettes réelles de fonctionnement*

Les modifications impactant les recettes de fonctionnement s'établissent à + 73,5 K€.

Fiscalité locale (chapitre budgétaire 731)

Les produits de fiscalité locale retracés au chapitre 731 progressent de + 75 K€ par rapport au BP 2025 dans le cadre de la présente décision modificative pour tenir compte d'une progression des produits encaissés par la Ville au 30/09/2025 au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement portant sur les transactions immobilières. En effet, ces recettes s'établissent à 582 K€ au 30/09/2025, permettant d'escompter une recette totale de 725 K€ en 2025. Pour mémoire, la Ville avait inscrit une recette prévisionnelle de 650 K€ au budget primitif 2025.

Dotations et participations (chapitre budgétaire 74)

S'agissant des dotations et participations, ces recettes diminuent de - 3 K€ dans le cadre de la DM2.

Il est notamment possible de relever une diminution de - 1 K€ des dotations versées au titre des allocations compensatrices d'exonérations de contribution économique territoriale et une baisse de - 1 K€ des allocations compensatrices d'exonération de taxe foncière, ces recettes s'établissant *in fine* à un niveau légèrement inférieur au montant communiqué au mois de mars dernier dans le cadre de la notification des recettes fiscales (état 1259).

De même, les subventions allouées par la DRAC au titre du label Ville d'Art et d'Histoire ressortent en baisse de - 4 K€, au vu des notifications transmises par l'Etat.

En revanche, s'agissant des compensations versées par l'Etat au titre de la grève des enseignants des écoles maternelles, le niveau des recettes encaissées au 30/09/2025 permet de réévaluer de +2 K€ les crédits y afférents inscrits au budget 2025.

Enfin, les crédits de fonctionnement relatifs au FCTVA peuvent être majorés de + 1 K€ compte tenu de la notification transmise par l'Etat à la Ville au mois de juillet 2025.

Produits du domaine (chapitre budgétaire 70)

Les inscriptions budgétaires relatives aux produits du domaine doivent être réduites de - 22 K€ au vu des produits encaissés au 30/09/2025.

Ainsi, les recettes afférentes aux forfaits de post-stationnement diminuent de - 35 K€ dans le cadre de la présente décision modificative. En effet, les recettes moyennes mensuelles relatives aux forfaits de post stationnement se sont élevées à 6,6 K€ entre les mois de mars et de juillet 2025, contre 11,8 K€ sur la même période en 2024.

Par ailleurs, les produits relatifs à l'aire de camping-car diminuent de - 8 K€ aux termes de la décision modificative N° 2 pour l'exercice 2025. En effet, un montant de 16 K€ aura été encaissé au 30/09/2025, soit un niveau proche de celui relevé en 2024 (17 K€), alors que les inscriptions budgétaires avaient été attendues à la hausse de + 9 K€ dans le cadre de la construction du budget primitif 2025.

En revanche, l'inscription budgétaire relative aux redevances encaissées au titre du camping Les Cigognes peuvent être augmentées de + 4 K€ au vu des recettes encaissées à fin août 2025.

De même, les recettes relatives aux redevances de stationnement peuvent être majorées de + 16 K€ au vu des recettes encaissées à fin août 2025.

Autres produits de gestion courante (chapitre budgétaire 75)

S'agissant des autres produits de gestion courante, ces recettes s'accroissent de + 22 K€, principalement en lien avec l'encaissement de divers remboursements de notre assureur suite à des sinistres (22 K€).

Reprises sur provisions (chapitre budgétaire 78)

Enfin, il est proposé d'abonder de + 0,9 K€ le chapitre 78 retraçant les reprises sur provisions. En effet, la Ville prévoit de réaliser une reprise sur la provision relative aux créances douteuses, celle-ci étant destinée à compenser partiellement les dépenses d'admission en non valeur.

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les modifications impactant les dépenses de fonctionnement s'établissent au total à + 73,4 K€.

Charges à caractère général (chapitre budgétaire 011)

Il est proposé de minorer les charges à caractère général de - 41 K€ dans le cadre de la présente décision modificative.

Ainsi les crédits alloués aux achats de carburant et de fioul seraient respectivement minorés de - 15 K€ et de - 9 K€ au vu des dépenses constatées à fin septembre 2025.

Par ailleurs, les crédits afférents aux manifestations culturelles programmées au cours des neuf premiers mois de l'année 2025 pourraient être minorés de - 13 K€, au vu des dépenses constatées à fin septembre 2025.

De même, l'enveloppe dédiée aux prestations de sécurité relatives à ces mêmes manifestations de début d'année pourrait être réduite de - 10 K€ au vu des réalisations enregistrées au 30/09/2025.

En outre, au vu des dépenses réalisées, les crédits destinés à financer la publication du Sélestadien peuvent être diminués de - 7 K€.

Enfin, le prolongement en 2026 des opérations de renouvellement du label Ville d'Art et d'Histoire permet de réduire de - 7 K€ les inscriptions budgétaires y afférentes.

En revanche, au vu des dépenses relevées au 30/09/2025 concernant les balayures de voirie et l'évacuation des déchets sauvages, il paraît nécessaire de revaloriser de + 10 K€ les crédits budgétés à cet effet en 2025.

Par ailleurs, s'agissant des dépenses d'entretien des espaces verts, il convient de majorer de + 5 K€ les crédits inscrits au budget 2025 afin de financer des travaux urgents d'élagage et d'abattage d'arbres sur des terrains appartenant à la Ville le long des voies SNCF.

Enfin, concernant les achats de lampes et d'éclairage public, il paraît nécessaire d'augmenter de + 5 K€ l'enveloppe dédiée à l'entretien du parc de la Ville compte tenu des pannes intervenues en 2025.

Atténuations de produits (chapitre budgétaire 014)

Il est proposé dans le cadre de la présente décision modificative d'augmenter les crédits inscrits à ce chapitre à hauteur de + 68 K€.

Il s'agit principalement de régulariser un dégrèvement notifié à la Ville au mois d'août dernier concernant la taxe d'habitation sur les logements vacants pour un montant de 92 K€. En effet, conformément à l'historique des dépenses constatées à ce titre les années précédentes, un crédit de 30 K€ avait été budgété en 2025, rendant nécessaire l'inscription d'un crédit complémentaire de 62 K€.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire un montant complémentaire de 6 K€ au budget 2025 au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), le montant notifié s'élevant à 541 K€ alors qu'un montant de 535 K€ avait été inscrit au budget primitif 2025.

Autres charges de gestion courante (chapitre budgétaire 65)

Cette décision modificative retrace également la majoration des crédits prévus au chapitre 65 à hauteur de + 66 K€, dont + 32 K€ pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

Concernant les subventions d'équilibre, les modifications budgétaires s'établissent comme suit :

- Piscine des Remparts : + 130 K€
- Tanzmatten : - 61 K€
- Bibliothèque Humaniste : - 37 K€

Par ailleurs, il est prévu d'allouer une subvention exceptionnelle de 50 K€ à la SASP Handball afin de soutenir le club dans ses projets de promotion du sport, notamment auprès des plus jeunes.

En outre, au vu des propositions d'admission en non valeur présentées par le service de gestion comptable de Sélestat, il est proposé de majorer de +10 K€ les inscriptions budgétaires y afférentes en 2025.

En revanche, il est proposé de réduire de -24 K€ les crédits relatifs à la contribution versée au SIVU de lutte contre les moustiques. En effet, celle-ci représenterait seulement 60% du budget prévisionnel pour la lutte anti-nuisances, les campagnes de traitement ayant été moins intenses en 2025 du fait de conditions météorologiques moins favorables à la prolifération des moustiques.

Enfin, il est proposé de minorer de -3 K€ les crédits alloués sport de haut niveau. En effet, la délibération du 25/09/2025 relative aux subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau pour la saison 2024/2025 prévoit l'attribution d'un montant de 132 K€, alors qu'un montant de 135 K€ a été budgété dans le cadre du budget primitif 2025.

Charges financières (chapitre budgétaire 66)

Il est proposé de minorer les inscriptions afférentes aux intérêts d'emprunt à hauteur de -30 K€, au vu de l'évolution favorable des marchés financiers.

À titre d'exemple, l'Euribor 3 mois s'établissait à 2,072 % au 24/10/2025 contre 3,059 % douze mois plus tôt.

De même, le taux du livret A est passé de 3% début 2025 à 2,40 % au 01/02/2025, puis à 1,70 % depuis le 01/08/2025.

Charges exceptionnelles (chapitre budgétaire 67)

Il est proposé d'inscrire un montant supplémentaire de 10 K€ en lien avec des annulations de titres sur exercice antérieur liés à des dégrèvements de taxe foncière au titre des pertes sur récolte suite à des calamités agricoles.

b. La section d'investissement

Le solde budgétaire des modifications proposées en section d'investissement s'élève à - 0,1 K€.

► *Les recettes d'investissement*

Les recettes d'investissement progressent globalement de + 187 K€ par rapport au budget 2025.

Cette augmentation est attribuable principalement à l'inscription d'un montant de 219 K€ correspondant à la cession des garages situés boulevard Vauban pour un montant de 160 K€ et d'une maison située rue des Laboureurs pour un montant de 59 K€.

En revanche, on relève un réajustement de - 32 K€ des produits de FCTVA, suite à la transmission au mois de juillet dernier de l'arrêté préfectoral notifiant le montant définitif de ces recettes pour l'exercice 2025.

► *Les dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement augmentent de + 187 K€.

En premier lieu, l'état d'avancement des travaux afférents à la tranche optionnelle n° 1 de l'église Saint Georges requiert d'inscrire une dépense supplémentaire de + 120 K€, portant à 1 069 K€ les crédits affectés à cette opération en 2025. S'agissant de cette tranche optionnelle, il s'agit notamment de tenir compte des dernières factures transmises à la Ville au mois de septembre 2025 portant sur la préparation du chantier (installations de chantier, échafaudage, dépose des tuiles de couverture des bas-côtés, réfection de la maçonnerie et des sculptures du massif occidental entre autres).

En second lieu, la présente décision modificative intègre une majoration de + 42 K€ des crédits relatifs à la politique patrimoniale et à l'OPAH-RU dans le cadre de la DM2. En effet, un montant de 220 K€ a fait l'objet d'un mandatement au 31/10/2025, un montant de 5 K€ étant par ailleurs déjà engagé. Or, le montant des dossiers complets susceptibles de faire rapidement l'objet d'un mandatement s'établit à environ 15 K€ et celui des opérations en cours d'achèvement à environ 33 K€. Au vu des crédits alloués après intégration de la DM1, qui s'établissent à 231 K€, il est donc proposé de majorer de + 42 K€ les crédits budgétés en 2025, dont 30 K€ pour la politique patrimoniale et 12 K€ pour l'OPAH-RU.

Par ailleurs, la réalisation de plusieurs aménagements de voirie, situés notamment route d'Orschwiller, rue du Sand, boulevard Vauban et boulevard Cuny, pour sécuriser les

cheminements piétons ou les abords des écoles, requiert d'abonder de + 11 K€ les crédits alloués aux grosses opérations de voirie dans le cadre de la présente décision modificative.

De plus, les conditions de circulation rue du Sand requièrent de réaliser une étude préalable sur le fonctionnement du carrefour dit des Châteaux, dont le coût global est estimé à 16 K€. Afin de financer cette étude, une enveloppe de 9 K€ est budgétée dans le cadre de la présente DM2.

En outre, la décision modificative N°2 tient compte de l'acquisition du logiciel « Éternité » pour un montant de 6 K€. Ce logiciel intègre des fonctionnalités de cartographie intégrée du cimetière qui serviront à la fois aux usagers et aux services de la Ville, en permettant notamment de localiser rapidement les emplacements. Il est précisé qu'un état des lieux permettant de recenser les emplacements et de recueillir des photographies a d'ores et déjà été réalisé par le service des affaires funéraires.

Enfin, il est proposé d'allouer une subvention d'investissement de 3 K€ à Azur FM dans le cadre d'un projet de remplacement de matériel d'émission, de transport du signal entre le studio et l'émetteur et, enfin, de matériel de studio. Un nouvel émetteur ainsi qu'un émetteur de secours et divers matériels informatiques seraient acquis dans ce cadre pour un montant total de 47 K€.

Enfin, un crédit de 33 K€ sera inscrit en réserve d'investissement afin de permettre à la Ville de faire face aux aléas et de procéder aux réparations urgentes.

En revanche, concernant diverses autres opérations, l'état d'avancement des opérations ne justifie pas de conserver l'intégralité des crédits inscrits au budget 2025.

Ainsi, concernant les acquisitions foncières, aucune dépense ne sera constatée en 2025. En conséquence, il est proposé de diminuer les crédits y afférents inscrits au budget 2025 (- 20 K€).

De même, les crédits afférents au remboursement en capital des emprunts pourraient être réduits de 10 K€, une échéance de remboursement d'emprunt ayant été décalée en début d'année 2025.

Enfin, les crédits relatifs à la rénovation du tableau électrique du camping seraient susceptibles d'être minorés de 7 K€, le coût total de l'opération étant apparu moins important qu'anticipé dans le cadre de la construction du budget 2025.

II. Les Budgets Annexes

Le budget de la Ville comporte quatre budgets annexes. Les modifications proposées dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget primitif 2025 concernant les budgets annexes sont présentées ci-dessous.

a. BUDGET ANNEXE « Tanzmatten »

Les dépenses de fonctionnement des « Tanzmatten » sont minorées de - 21 K€ dans le cadre de la présente DM2, dont - 15 K€ au titre des charges de personnel, - 4 K€ concernant les frais de formation et - 2 K€ relatifs aux dépenses d'annulations de titres sur exercice antérieur.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement sont majorées de 40 K€, notamment afin de tenir compte du dynamisme des recettes afférentes aux entrées aux spectacles, en hausse de + 50 K€, et aux ventes de boisson du bar, en augmentation de + 2 K€. En revanche, les produits relatifs aux locations de salles et aux recettes annexes liée à cette dernière activité diminuent de - 14 K€ pour tenir compte de l'activité enregistrée au 30/09/2025.

Au total, il est proposé de diminuer de - 21 K€ les dépenses de fonctionnement tout en augmentant de + 40 K€ les recettes de fonctionnement. Dans ces conditions, il paraît nécessaire de diminuer à hauteur de - 61 K€ la subvention d'équilibre versée aux Tanzmatten.

b. BUDGET ANNEXE « Piscine des remparts»

La décision modificative conduit à augmenter de + 94 K€ les dépenses de fonctionnement, dont 101 K€ au titre des fluides, les inscriptions budgétaires relatives à l'entretien des bâtiments et aux formations étant respectivement diminuées à hauteur de - 4 K€ et de - 3,5 K€.

Concernant les dépenses de fluides, il s'agit en premier lieu de financer la hausse des consommations d'électricité qui auraient quasiment doublé en 2025, justifiant un abondement des crédits de + 76 K€ dans le cadre de la présente DM2. Selon une première analyse, cette hausse pourrait être mise en relation avec les travaux de réparation de la batterie et du compresseur de la Centrale de Traitement d'Air des établissements de Thalasso et de Thermalisme de la piscine ainsi qu'avec le remplacement du compresseur du club de plongée.

En second lieu, il s'agit de financer la hausse des dépenses de chauffage urbain, dont l'enveloppe serait augmentée de + 25 K€ dans le cadre de la DM2. En effet, les consommations ont augmenté de + 14 % au cours des 9 premiers mois de l'année 2025 par rapport à 2024,

cette situation étant notamment attribuable à l'augmentation des températures de l'air et de l'eau des bassins.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement sont minorées de - 41 K€, dont - 34 K€ pour les redevances afférentes aux entrées et - 5 K€ pour les redevances relatives aux activités.

De plus, il est proposé de minorer de - 4 K€ les crédits d'investissement alloués à la Piscine, les différentes actions entreprises en 2025 au titre de l'amélioration des conditions de travail des agents n'ayant pas consommé la totalité de l'enveloppe.

Au total, il est proposé d'abonder de + 94 K€ les dépenses de fonctionnement et de minorer les recettes de fonctionnement à hauteur de - 41 K€ ainsi que les dépenses d'investissement à hauteur de - 4 K€. Dans ces conditions, il paraît nécessaire d'augmenter de + 131 K€ la subvention d'équilibre versée au budget annexe de la Piscine des Remparts.

c. BUDGET ANNEXE « Bibliothèque Humaniste »

La décision modificative conduit à diminuer de - 28 K€ les dépenses de fonctionnement, dont - 14 K€ au titre des frais d'entretien et de maintenance des bâtiments, notamment au vu d'un décalage dans la réception des factures suite à un changement de prestataire.

Par ailleurs, les crédits alloués dans le cadre du transport des œuvres d'art pourraient être minorés de - 8 K€, au vu des consommations enregistrées au 30/09/2025.

En outre, les crédits afférents aux stocks de la boutique pourraient être revus à la baisse pour un montant de - 7 K€ au vu des dépenses constatées à fin septembre 2025.

Enfin, les dépenses de subventions progressent de + 540 €, en lien avec la réalisation d'une étude de faisabilité d'un montant de 1 080 € portant sur le retable Saint Erhard d'Obernai, que la Ville a décidé de financer pour moitié dans le cadre d'une délibération adoptée le 30 octobre dernier.

Concernant les recettes de fonctionnement, il est proposé d'abonder de + 9 K€ ces crédits, dont 20 K€ à mettre en lien avec le versement d'une subvention régionale pour l'exposition « En garde » qui n'avait pas été inscrite jusqu'à présent au budget 2025 et + 2 K€ imputables à l'évolution favorables des recettes de la boutique.

En revanche, au vu de l'évolution des entrées payantes en baisse de - 5 K€ sur les neuf premiers mois de l'année 2025 dans un contexte de progression des entrées globales, il paraît nécessaire de diminuer de - 9 K€ les crédits y afférents au budget 2025.

De même, aucune recette de location de salles ne devrait plus être encaissée au cours des derniers mois de l'année 2025. Dans ces conditions, il paraît nécessaire de réduire de - 5 K€ l'inscription budgétaire y afférente dans le cadre de la DM2.

Au total, il est proposé de minorer de - 28 K€ les dépenses de fonctionnement et d'abonder de + 9 K€ les recettes de fonctionnement ; dans ces conditions, la subvention d'équilibre devrait être réduite de - 37 K€.

d. BUDGET ANNEXE « Forêt »

Aucune modification des crédits relatifs au budget annexe « Forêt » n'est proposée dans le cadre de cette décision modificative.

ANNEXES

Tableaux récapitulatifs de la DM2

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Autres matieres et fournitures	6068	-2 000		
Autres serv.exterieurs	6288	11 800		
Autres services exterieurs	6288	-25 400		
Carburants	60622	-15 000		
Combustibles	60621	-8 700		
Divers	6238	-6 500		
Four.pour entretien de reseaux	606312	5 000		
Publications	6237	-7 000		
Entret.terrains	61521	7 000		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		-40 800		
Degrev. taxe habitation sur les logements vacants	7391112	61 780		
Fonds de perequation des ressources communales et	7392221	6 500		
Total Chapitre 014 - Atténuations de produits		68 280		
Autres contributions	65568	-24 000		
Créances éteintes	6542	10 110		
Prise en charge du déficit dess budgets annexes	65821	32 350		
Sub. aux pers. de droit privé	65748	47 400		
Total Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante		65 860		
Intérêts d'emprunt	66111	-30 000		
Total Chapitre 66 - Charges financières		-30 000		
Titres annulés sur exercice antérieur	673	10 100		
Total Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		10 100		
Dotations aux amortissements	6811	90 000		
Total Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		90 000		
Virement à la section d'investissement	023	-89 900		
A caractere de loisirs			70632	-4 700
Forfait de post-stationnement			70384	-34 800
Redevance de stationnement			70383	16 000
Travaux			704	1 830
Total Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				-21 670
Tx.add.dr.mut.tx.de pub. fonc.			73123	75 000

	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Agencements et aménagements de terrains	2312	32 000		
Constructions	2313	24 740		
Installations, matériel et outillage techniques	2315	10 999		
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		67 739		
Bâtiments et installations	20422	42 000		
Total opération d'équipement N° 10031 - OPAH-RU Politique Patrimoniale		42 000		
Constructions	2313	120 000		
Total opération d'équipement N° 20009 - Rénovation Eglises Saint Georges et Sainte Foy		120 000		
Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité			10222	-31 700
Total Chapitre 10				-31 700
Produits des cessions des immob.			024	219 000
Total Chapitre 024: Produits des cessions d'immobilisations				219 000
Immeubles de rapport			281321	1 000
Autr. inst mat outil technique			28158	41 000
Autres reseaux			28188	25 000
Autres immo corporelles			281538	23 000
Total Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				90 000
Virement de la section de fonctionnement			021	-89 900
Total mouvements recettes d'investissement		187 400		187 400

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE TANZMATTEN 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Vers. a des org. de formation	6184	-4 000		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		-4 000		
Rémunération titulaires	64111	-15 000		
Total Chapitre 012 - Charges de personnel		-15 000		
Titres annulés (sur ex.ant)	673	-2 000		
Total Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		-2 000		
Dot.aux amts des immos incorp. et corp.	6811	7 000		
Total Chapitre 042 - Dotations aux provisions semi-budgétaires		7 000		
Virement à la section d'investissement	023	-7 000		
A caractere de loisirs			70632	50 000
Recouvrements frais divers			708788	-6 000
Recettes bar			708802	1 590
Total Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				45 590
Particip.etat, autres			74718	2 000
Total Chapitre 74 - Amortissements des immobilisations				2 000
Excédents sur opérations de gestion			75822	-60 890
Locations de salles			752004	-7 700
Total Chapitre 75- Autres produits de gestion courante				-68 590
<i>Total mouvements de fonctionnement</i>		-21 000		-21 000
SECTION D'INVESTISSEMENT				

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE PISCINE 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Electricité	606121	76 000		
Chauffage urbain	60613	25 000		
Entretien bâtiments publics	615221	-4 000		
Autres services extérieurs	6184	-3 500		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		93 500		
Dot.aux amort.immo.corporelles	6811	1 000		
Total Chapitre 042- Dotations aux provisions semi-budgétaires		1 000		
Redev. entrees piscine			706321	-34 000
Redev. activites piscine			706322	-5 000
Redev. soins corpo.piscine			706323	-1 000
Total Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				-40 000
FCTVA			744	-1 060
Total Chapitre 74 - Dotations et participations				-1 060
Prise en ch. déficit bud. annexe			75822	130 560
Total Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				130 560
Virement à la section d'investissement	023	-5 000		
<i>Total mouvements de fonctionnement</i>		89 500		89 500
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Constructions	2313	-4 000		
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		-4 000		
Autres immo.corporelles			28188	1 000
Chapitre 040 - Opérations d'ordre transf.entre sections				1 000
Virement de la section de fonctionnement			021	-5 000
<i>Total mouvements d'investissement</i>		-4 000		-4 000

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Var.des stocks des autres app.	603201	-6 780		
Entretien bâtiments	615221	3 060		
Maintenance	6156	-17 500		
Transports de biens	6241	-7 900		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		-29 120		
Autres communes	657348	540		
Total Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		540		
Redev. entree musee (biblio.)			706202	-8 900,00
Autres prestations de service			706888	2 200,00
Total Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				-6 700
FCTVA			744	440
Régions			7472	20 000
Total Chapitre 74 - Amortissements des immobilisations				20 440
Excédents sur opérations de gestion			75822	-37 320
Locations de salles			752004	-5 000
Total Chapitre 75- Autres produits de gestion courante				-42 320
<i>Total mouvements de fonctionnement</i>		-28 580		-28 580
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Frais d'études	2051	-1 490		
Total Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		-1 490		
Fonds anciens des bibliothèques et musées	21622	2 880		
Materiel de bureau et informatique	21838	3 910		
Total Chapitre 21		6 790		
Constructions	2313	-5 300		
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		-5 300		
<i>Total mouvements d'investissement</i>		0		0